

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°23-2024**

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le trois juin les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 13 votants : 15	<b>ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTÉS</b> : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE (pouvoir à Yves CHAPRON), Bernard CALMETTES , Pierre SOULIE (pouvoir à Claudine MONTELS), Pascale SAUREL , Jean-Claude ARNAUD, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Claudine MONTELS
<u>Date convocation</u> 23/05/2024 <u>Date d'affichage</u> 23/05/2024	
Secrétaire de séance : Pascale SAUREL	

**OBJET : TARIF LOCATION DE MATERIEL (tables et chaises)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de matériels (tables et chaises) qui sont proposés à la location aux habitants de Terssac. Cette mise à disposition a été fixée au tarif forfaitaire de 30 euros avec transport et livraison gratuit pour les habitants et au tarif forfaitaire de 60 euros incluant transport et livraison pour les entreprises.

Il propose de revoir le tarif spécifique aux entreprises. A savoir 100 euros avec le transport et la livraison à la charge du demandeur.

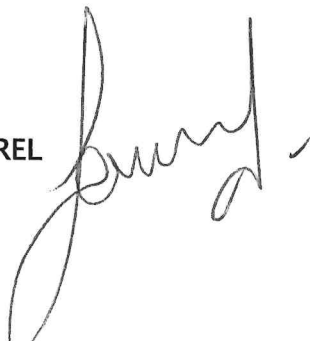
Le Conseil Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE A L'UNANIMITE LES TARIFS SUIVANTS :**

- 30 euros pour la location, le transport et la livraison gratuite pour les habitants
- 100 euros pour les entreprises (transport et livraison à la charge du demandeur)
- Gratuité pour l'organisation des repas de quartier

La Secrétaire,

Pascale SAUREL




Le Maire,

Yves CHAPRON

